

Chauffeur routier frais d'essence/frais de téléphone.

Par eddy, le 11/09/2008 à 18:41

Bonjour,

Je suis chauffeur livreur. Ma société me fournit donc un véhicule 24H/24 7j/7 mais je dois avancé dans le mois tout les frais d'essence et suis remboursé seulement en fin de mois. Je voulais savoir si cela était légal, et si j'étais obligé d'avancée ces frais d'essence. De plus, je fournis un téléphone et paye l'abonnement chaque mois, j'ai pour cela une prime chaque mois couvrant à peu prés les frais de l'abonnement. Je voulais donc aussi savoir si j'étais obligé de fournir ce téléphone. Cordialement,

Par eddy, le 21/09/2008 à 09:56

petit up, je suis toujours en attente d'une réponse. Cordialement,

Par domi, le 21/09/2008 à 12:49

Bonjour, Que dit votre contrat à ce sujet? Domi

Par eddy, le 21/09/2008 à 15:34

Justement je n'ai aucun contrat de travail.

La société dans laquel je suis viens de changé de nom pour la 3eme fois en 3ans et je n'ai jusqu'alors jamais signé le moindre contrat de travail apart une convention collective basique.

Par domi, le 21/09/2008 à 15:36

Dans ce cas , je vous conseille de prendre contact avec l'inspection du travail . Domi